

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Reservé
au
Moniteur
belge



10044835

MONITEUR BELGE

NIVELLES

Graffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/03/2010 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 416.002.118

Dénomination : SALLES COMMUNALES DE GENAPPE

(En entier)

(en abrégé)

Forme juridique : Association sans but lucratif

Siège : HOTEL DE VILLE

Espace 2000, 3

Objet de l'acte : 1470 GENAPPE

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Teneur

MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale de l'association qui s'est tenue le 8 mars 2010 à l'Hôtel de Ville de Genappe a pris acte de la fin du mandat de:

- Monsieur Rembert VANDAMME, né à Torhout le 7 janvier 1944, Rue Chant des Oiseaux, 15 1470 GENAPPE
- Monsieur Christian VANDERLINCK, né à Nivelles le 30 septembre 1950, Rue Félicien Tubiermont, 10 1472 GENAPPE

L'assemblée générale a ensuite nommé administrateurs:

- Monsieur Léon JEURISSEN, né à Tirlemont le 15 février 1951, Avenue de l'Horizon, 88 1470 GENAPPE
- Madame Lucina MARTINELLI, née à Apecchio (Italie) le 30 juin 1964, Rue du Point du Jour, 37 1470 GENAPPE

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur André DUBOIS, né à Loupoigne le 28 décembre 1942, Avenue des Cortages, 46 1474 GENAPPE
- Monsieur Léon JEURISSEN, né à Tirlemont le 15 février 1951, Avenue de l'Horizon, 88 1470 GENAPPE
- Madame Angèle LEFREVRE, née à Grand-Leez le 27 mars 1944, Rue Antoine Gossiaux, 13 1472 GENAPPE
- Madame Carine MESSENS, née à Bruxelles le 20 octobre 1957, Chemin de Wavre, 22 1470 GENAPPE
- Madame Lucina MARTINELLI, née à Apecchio (Italie) le 30 juin 1964, Rue du Point du Jour, 37 1470 GENAPPE
- Monsieur Hector TUBIERMONT, né à Baisy-Thy le 20 juin 1947, Chant des Oiseaux, 1 1470 GENAPPE

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire intervenant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réserve
au
Moniteur
belge

Volet F - suite

Personnes ayant pouvoir de représenter l'association à l'égard des tiers (cfr. Article 10) :

Monsieur Hector TUBIERMONT, Président

Ou

Monsieur Julien GHISLAIN, Secrétaire-Trésorier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/03/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature.